

Compte rendu de la Commission Intercommunale d'Accessibilité Du 7 septembre 2015 A Garopôle à Abbeville.

Etaient présents :

Hervé Gourlain, vice-président en charge du transport et des déplacements à la CCA
Jean-Marie Hémerlé, vice-président en charge de l'aménagement de l'espace et des grands travaux, CCA
Claude Leblond, vice-président en charge de l'accessibilité, CCA
Francis Hénique, vice-président au logement, CCA
Laurent Maillet, 1^{er} adjoint à Vauchelles les Quesnoy
Jack Deruche, 3^{ème} adjoint à Drucat
Mme Koch, Maire de Bellancourt
M Dubos, Maire de Bray les Mareuil
Mme Dubos, 1^{ère} adjointe de Bray les Mareuil
M Duquesne, Maire de Caours
M Parsis, Maire de Drucat
M Lefebvre, Maire d'Epagne Epagnette
M Mennesson, Maire de Grand Lavers
M Descamps Maire de Mareuil Caubert
Mme Dorion Maire de Neufmoulin
M Lessenne Maire de Yonval
Martin Godefroy, directeur des Baag Abbeville
Anne-Laure Geiger, services techniques de la ville d'Abbeville
Cathy Degouy, DST, ville d'Abbeville
M Coeuillas, responsable du CCAS
Mme Clavet, mission handicap du Conseil départemental de la Somme
Cécile Ferjani, directrice du développement et du patrimoine, ODA
Mme Bizet et M Langlet, Habitants d'Abbeville
M Bridet et Mme Koca, APAVE
Mme Lacour, TRANSORCO
Amélie Comont, chargée de mission aménagement urbanisme à la CCA

Etaient excusés :

Nicolas Dumont, Président de la CCA
Mme Moreira, Mme Penet, mission handicap et autonomie, Conseil Départemental de la Somme
Mme Altounian, ST de la ville d'Abbeville
M Blanchard, BAAG Abbeville
Association Mercure
Association Sourire
M Collart, agent de la ville d'Abbeville

Etaient absents :

M Linor, fédération nationale des accidentés du travail et handicapés
Le Groupement pour l'Insertion les Personnes Handicapées physiques – GIPH

M Hammel et M Sangnier, association des paralysés de France
M Dubron, association Française Contre les Myopathies
M Deneux, Nouvelle Association Française des Scléroses en Plaques
M Chrétien, Association Valentin Haüy
Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves Déficients Visuels
Association des sourds d'Abbeville
Mme Lacombe, association Sourdaline
M Pio, ADEPEI 80, les papillons bleus
Mme Rocher, association Handisport Abbeville
Vivre son temps, les amis des aînés
M Danzel-D'Aumont synergihp Picardie transport adapté
M Larvernhe, la CAP
M Dupuis, association séniors services plus
M HERPRECK, services techniques de la ville d'Abbeville
Jean-Marc Demoulin, DA des services techniques de la ville d'Abbeville
M Macron, responsable bâtiment ville d'Abbeville
M Poulin, directeur de la maison de retraite Notre Dame de France
Le centre médico psychologique d'Abbeville
M Carcan, Pact Adrim
Stéphanie Lannoy, responsable de l'agence littorale de la SIP
Mme Dilek SAGLAM
CCI
M Sannier, maire d'Eaucourt sur Somme

L'ordre du jour proposé à la commission est le suivant :

- Présentation du SDA AD'AP (cabinet TRANSORCO)
- Présentation des AD'AP communaux et communautaire (APAVE)
- Liste des ERP accessibles à ce jour (VILLE ET CCA)
- Travaux réalisés par la ville- rue du champs de foire et place St Jacques
- Etat des lieux des logements sociaux accessibles livrés et en projet (ODA- SIP- OPSOM)

Déroulement de la commission :

Mme Comont introduit la commission en présentant l'ordre du jour et en remerciant les personnes présentes. La parole est ensuite donnée à Mme Lacour du Cabinet TRANSORCO pour présenter le premier point de l'ordre du jour.

1. Présentation du SDA AD'AP (cabinet TRANSORCO)

L'Ordonnance du 26 septembre 2014 donne aux autorités organisatrices de transport (AOT) qui n'ont pas élaboré de schéma directeur d'accessibilité (SDA), la possibilité d'élaborer un schéma directeur d'accessibilité-agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'Ap).

L'agenda comporte une analyse des actions nécessaires à la mise en accessibilité et prévoit les modalités et la programmation ainsi que le financement correspondant. Il précise les points d'arrêts identifiés comme prioritaires, les dérogations sollicitées en cas

d'impossibilité technique avérée et les mesures de substitution prévues dans ces derniers cas.

Le SDA AD'AP doit être déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015.

Dans ce cadre, la CCA a confié au cabinet TRANSORCO la réalisation d'un SDA AD'AP.

Mme Lacour présente les résultats de la phase 1 diagnostic à savoir :

- Liste des arrêts prioritaires
- Le niveau d'accessibilité actuel des arrêts
- Les impossibilités techniques avérées
- Le niveau d'accessibilité actuel du parc de véhicules
- L'information voyageur et les points de vente

La présentation faite est reprise en annexe.

2. Présentation des AD'AP communaux et communautaire (APAVE)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoyait une obligation de mise en accessibilité des Etablissement Recevant du Publics (ERP) pour le 31 décembre 2014.

Afin de permettre aux gestionnaires des ERP de poursuivre les efforts entrepris en matière de mise en accessibilité, la loi du 10 juillet 2014 a habilité le gouvernement à recourir à une ordonnance pour compléter la loi du 11 février 2005 et redéfinir les modalités de mise en oeuvre de son volet accessibilité. Elle met en place un dispositif appelé Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Ces agendas sont des documents de programmation financière des travaux d'accessibilité. Ils constituent un engagement des acteurs publics et privés, qui ne sont pas en conformité avec la loi, à réaliser les travaux requis dans un calendrier précis.

L'élaboration de 14 AD'AP communaux et communautaire ont été confié au cabinet APAVE. M Bridet et Mme Koca en charge de ce dossier présente l'état d'avancement du dossier.

A ce jour, les données recueillies sur l'état d'accessibilité des ERP ont été combinées. Une programmation des travaux a été étudiée avec chaque gestionnaire. Un rapport provisoire a été transmis aux communes et à la CCA fin août. Chaque gestionnaire est invité à faire part de ces observations à l'APAVE avant le 11 septembre.

Une fois le rapport validé, chaque commune devra délibérer afin d'autoriser le maire à présenter son agenda d'accessibilité programmée en préfecture avant le 27 septembre 2015.

Mme Comont rappelle que si les dates ne sont pas tenues du fait des communes et non de l'APAVE ou de la CCA, les amendes prévues par la loi en cas de retard de dépôt, seront dûes par les communes.

De même, il est rappelé que l'Etat a fixé des règles quant à la programmation des travaux à savoir :

- 3 ans pour les patrimoines constitués uniquement d'ERP de 5^{ème} catégorie
- jusqu'à 6 ans en cas de patrimoine doté de plusieurs ERP dont au moins 1 est classé en 1^{ère} catégorie
- maximum 9 ans pour les patrimoines complexes.

Ainsi, toute commune ne souhaitant pas respecter la programmation proposée par l'APAVE et souhaitant demander un délai plus long, devra prendre à sa charge en cas de refus de la part de la préfecture, la réalisation d'un nouvel AD'AP.

Plusieurs maires font part de leur inquiétude quant au maintien des délais. L'APAVE s'engage à faire parvenir les documents définitifs avant les conseils municipaux respectifs.

3. Liste des ERP accessibles à ce jour (VILLE ET CCA)

Dans le cadre de la programmation des travaux de mise en accessibilité des ERP, Mme Comont et Mme Degouy présentent les établissements de la CCA et de la ville d'Abbeville accessibles aux PMR à ce jour, à savoir :

- GAROPOLE, l'AQU'ABB et le centre d'hébergement sportif pour la CCA
- l'école Beffroi Pilon pour la ville

M Parsis Maire de Drucat rappelle à juste titre que son école est également entièrement accessible à ce jour.

4. Travaux réalisés par la ville- rue du champ de foire et place St Jacques

Mme Degouy présente ensuite les travaux réalisés par la ville d'Abbeville. Il s'agit de l'amélioration de la traversée piétonne rue Pierre Brossolette à son débouché sur le quai de la pointe et de l'aménagement de la place St Jacques.

Ces travaux ont été réalisés en conformité avec la réglementation handicapée par la création de passages piétons accessibles avec présence de potelets, de bandes podotactiles et de bordures abaissées pour les traversées.

Il est également précisé que d'autres travaux sont en cours et à venir d'ici la fin 2015:

- Le réaménagement de la rue du champ de foire
- La mise en accessibilité d'un passage piéton route de Doullens à son intersection avec la sortie de la place du Soleil Levant

5. Etat des lieux des logements sociaux accessibles livrés et en projet:

a. L'OPSOM

L'OPSOM est présent sur Abbeville et Cambrenois mais le patrimoine étant ancien, aucun logement n'est accessible.

b. La SIP

Amélie Comont présente le patrimoine de la SIP ainsi que les derniers projets sur l'Abbeillois, à savoir :

- Patrimoine adapté

Canal du transit – 4T3- 1T2- 1T4

Quai de la pointe- 1T3

Rue Floréal 2T4

- Projets en cours :

○ Acquisition amélioration de 13 logements rue de la Briolerie
Début des travaux juillet 2015- fin des travaux juillet 2016
5 logements adaptés : 4 T2 et T3

○ Construction de 18 logements rue Jean Jaurès
2T2 et 1 T3 PMR

c. L'ODA.

Mme Ferjani présente le patrimoine de l'ODA.

Un rapide tour du patrimoine adapté est fait, à savoir

- Quartier Espérance 3T2
- Résidence Manessier 6T2
- Clos de la Tannerie 1 logement
- Résidence les Rames 2T3 adaptés- 22 T2 accessibles
- Rue Charlet 1T1-1T2 adapté
- Route de Paris 5T2- 1T3
- Les Arcades 2T3
- Les Argilières 5T3 adaptables
- Quartier des provinces 1T3-1 T4
- Soleil Levant 1T1- 2T2
- Les Platanes 3T3- 2T4- 1T2- 3T1 bis
- Les Erables 1T3 1T4 adaptés
- Résidence Quebec 14T3- 6T4 adaptés
- La Caprée 10T2- 14T3- 2T4
- Résidence Menesson 1T2- 4T3 adaptés
- Les Argilières 4T2- 1T3 adaptés

Les projets en cours de l'ODA :

- La Chapelle 6T2- 4T3 adaptés
 - => Début des travaux mars 2015
 - => Livraison prévue septembre 2016

Les projets à venir :

- Boulevard de la République construction de 24 logements collectifs dont 9 adaptables et/ou adaptés (nb d'adaptés à définir- 7T2 -1T3- 1T4)
 - => début des travaux prévu janvier 2016

6. Questions diverses.

Mme Bizet a attiré notre attention sur la présence de coffrets France Télécom dans diverses rues d'Abbeville. Ces coffrets sont placés sur les poteaux téléphoniques mais en saillie et ils ne sont non repérés. Cela pose des soucis en terme d'accessibilité notamment pour les personnes mal voyantes.

Mme Degouy et Mme Geiger prennent bonne note et se mettront en relation avec France télécom pour demander le déplacement de ces coffrets.

La prochaine commission se réunira en 2016.

ANNEXE

Présentation faite lors du la commission